

pas lu pour la troisième fois maintenant mais soit déferé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Avec permission,  
Le Sénat se reporte aux Avis de Motions.*

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et à faire rapport des dépenses projetées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé au Sénat le mardi 8 octobre 1974.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses projetées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, déposé au Sénat le mardi 8 octobre 1974 et à en faire rapport.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.